

Interventions de F. Delcombre au conseil municipal du 26 mars 2015

POINT 7. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS. — Les subventions aux associations font partie des points que nous votons en général, tous autant que nous sommes, sans trop nous poser de questions.

Toutefois, cette année, je regrette que ne figure pas dans le projet de délibérations les montants que nous avons attribué l'année dernière afin de pouvoir juger des évolutions, même si celles-ci sont vraisemblablement minimales. Et je m'interroge sur la philosophie que vous rappelez souvent, comme quoi seules sont augmentées les subventions des associations qui emploient des salariés. Si cette disposition peut se comprendre, elle a quand même l'inconvénient, indirectement, de pénaliser les associations fonctionnant uniquement avec du bénévolat et donc l'état d'esprit du bénévolat.

Surtout, je présume que si les collectivités locales accordent des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles, c'est par reconnaissance du rôle social qu'elles jouent dans la cité. Or, en tant que membre de la commission des sports, j'ai appris qu'il y avait des clubs qui écartaient un certain nombre de leurs anciens membres quand ils n'étaient pas jugés suffisamment performants et nuisaient aux résultats du club. Cette pratique me paraît très contestable et peut avoir des effets dramatiques sur par exemple un gamin qui serait déjà plus ou moins en échec scolaire et qui se retrouverait en plus rejeté par son club.

Je m'abstiendrai donc cette année sur ce point, en appelant à ce qu'il y ait une réflexion collective sur ces problématiques pour l'année prochaine.

POINT 8. GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE A LA SA D'HLM EFIDIS. — D'abord je me félicite que des bailleurs entreprennent des programmes de rénovation énergétique et il est normal que nous les soutenions. Toutefois je trouve que le système consistant à échanger des droits d'attribution de logements contre une garantie d'emprunt n'est pas très sain. De plus, le maire de Soisy avouant lui-même qu'il y a des choses qu'il ne comprend pas très bien dans le système d'attribution des logements, tout cela est évidemment encore plus opaque pour l'élue minoritaire que je suis, et donc ne souhaitant pas approuver ce qui est opaque, je m'abstiendrai.

POINT 10. COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS D'ARCHITECTES POUR L'ESPACE CULTUREL. — Etant donné que cela 20 ans que je harcèle la majorité municipale pour qu'enfin cet équipement soit réalisé, je suis évidemment très motivé pour participer à son élaboration, aussi je suis candidat pour faire partie du jury.